

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

défense et usage Question écrite n° 57544

### Texte de la question

M. Léonce Deprez appelle, à nouveau, l'attention de M. le ministre délégué à la coopération et à la francophonie sur l'intérêt et l'importance qui s'attachent à la stricte pratique de la langue française sur les chaînes publiques de télévision. Comme lui, il considère que les chaînes nationales de télévision, comme les chaînes francophones internationales, doivent « respecter l'usage de notre langue, impératif inscrit dans notre Constitution ». Aussi lui demande-t-il la suite concrète qui a été réservée à sa précédente question écrite n° 45517 du 24 avril 2000 (JO AN du 12 juin 2000) relative à l'organisation, par France 3, dans le cadre de l'émission de qualité, « Questions pour un champion », de l'utilisation du terme « Les Masters » qui ne figure ni dans la langue française, ni même dans le dictionnaire Larousse.

#### Texte de la réponse

Le ministre délégué à la coopération et à la francophonie confirme à l'honorable parlementaire son souhait de voir les chaînes nationales de télévision, comme les chaînes francophones internationales, respecter l'usage de notre langue. Il ne lui paraît pas convenable qu'en l'espèce le producteur de l'émission en cause n'ait pas transcrit en français le terme de « master ». La préoccupation de l'honorable parlementaire sera relayée à la ministre de la culture, chargée de la tutelle de la délégation générale à la langue française ainsi qu'au Conseil supérieur de l'audiovisuel.

#### Données clés

Auteur : M. Léonce Deprez

Circonscription: Pas-de-Calais (4e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 57544 Rubrique : Langue française Ministère interrogé : coopération Ministère attributaire : coopération

Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 5 février 2001, page 725 **Réponse publiée le :** 23 avril 2001, page 2403